



HAL
open science

**Le document filmé "Papa retourne à l'école" (1973).
Genre et communication sur la loi de 1971 sur la
formation professionnelle continue**

Françoise F. Laot

► **To cite this version:**

Françoise F. Laot. Le document filmé "Papa retourne à l'école" (1973). Genre et communication sur la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue. Les cahiers du Chatefp, 2023, n° 28, pp.53-71. hal-04315105

HAL Id: hal-04315105

<https://hal.science/hal-04315105>

Submitted on 2 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le document filmé « Papa retourne à l'école » (1973). Genre et communication sur la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue

Françoise F. LAOT, professeure de sciences de l'éducation, Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Cet article propose une réflexion sur les mécanismes sous-jacents à l'œuvre dans l'organisation et la diffusion d'informations autour d'une politique publique, ici la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. À partir de l'analyse d'un document filmé diffusé à la télévision qui a pour titre « Papa retourne à l'école », conduisant à une lecture sexuée et excluante de son message, nous souhaitons ouvrir un questionnement sur les conséquences pouvant en découler pour les publics-cibles. Ce document filmé ne représente bien entendu pas toute la communication sur la loi de 1971, mais il est pris ici en tant qu'indicateur significatif d'une manière de penser la formation et son public. Notre propos n'est pas d'affirmer que les commanditaires de ce document, ni ses producteurs et réalisateurs, étaient alors motivés par une volonté de discriminer les publics féminins. La loi du 16 juillet 1971 est censée s'adresser à toutes les salariées et tous les salariés, même si elle est alors écrite au masculin neutre, comme c'est la norme à l'époque. Cependant, les protagonistes, qu'ils soient situés devant ou à l'arrière de la caméra, sont pris dans des jeux, des habitudes de pensée et des interdépendances socio-historiquement situées qui les dépassent¹. C'est bien parce que le support d'information est ici un film qu'il nous permet d'accéder à « l'envers du décor » pour reprendre une expression de Marc FERRO qui précise également :

Actualité ou fiction, la réalité dont le cinéma offre l'image apparaît terriblement vraie ; on s'aperçoit qu'elle ne correspond pas nécessairement aux affirmations des dirigeants, aux schémas des théoriciens, à l'analyse des opposants. Au lieu d'illustrer leur discours, il lui advient d'en accuser la dérision².

C'est précisément à débusquer la dérision d'un discours égalitaire globalisant que les images de ce document filmé, leur agencement, ce qu'elles montrent et surtout ce qu'elles ne montrent pas, bref, le discours filmique dans son entier nous invitent. Le tout est à replacer dans le contexte de ce début des années 1970, au moment des premiers frémissements d'un « féminisme d'État »³, alors que, comme nous l'avons montré par ailleurs, les décideurs de la politique de formation ont déjà eux-mêmes été confrontés à une montée des revendications pour un accès égal des femmes à la formation⁴. Dès 1965, un début de prise de conscience des lacunes de la politique de formation en direction des femmes par les instances nationales de pilotage de la politique de promotion sociale les avait conduites à mettre en place un groupe d'étude sur la formation professionnelle féminine⁵. En 1968, plusieurs travaux de sociologie de la formation avaient déjà qualifié les femmes, comme les OS (ouvriers spécialisés), de

¹ En référence à la notion de configuration, Norbert ELIAS, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pandora/Des sociétés, 1981.

² Marc FERRO, *Cinéma et histoire*, Paris, Folio histoire, 1993, p. 39.

³ Martine LEVY, *Le féminisme d'état en France : 1965-1985 : 20 ans de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, thèse de doctorat en sciences politiques, IEP de Paris, 1988.

⁴ Françoise F. LAOT, « La formation des travailleuses : une revendication du syndicalisme mondial ? Contribution à une histoire dénationalisée de la formation des adultes (1950-1968) », *Le Mouvement social*, n° 253, 2015, p. 65-87.

⁵ Françoise F. LAOT, « La promotion sociale des femmes. Le retournement d'une politique de formation dans les années 1960 », *Le Mouvement social*, n°232, 2010, p. 29-45.

« non-publics de la formation »⁶. Dans ces conditions, l'absence totale de considération portée à la formation des femmes dans ce document filmé n'en est que plus questionnante.

Une émission de la nouvelle télévision publique

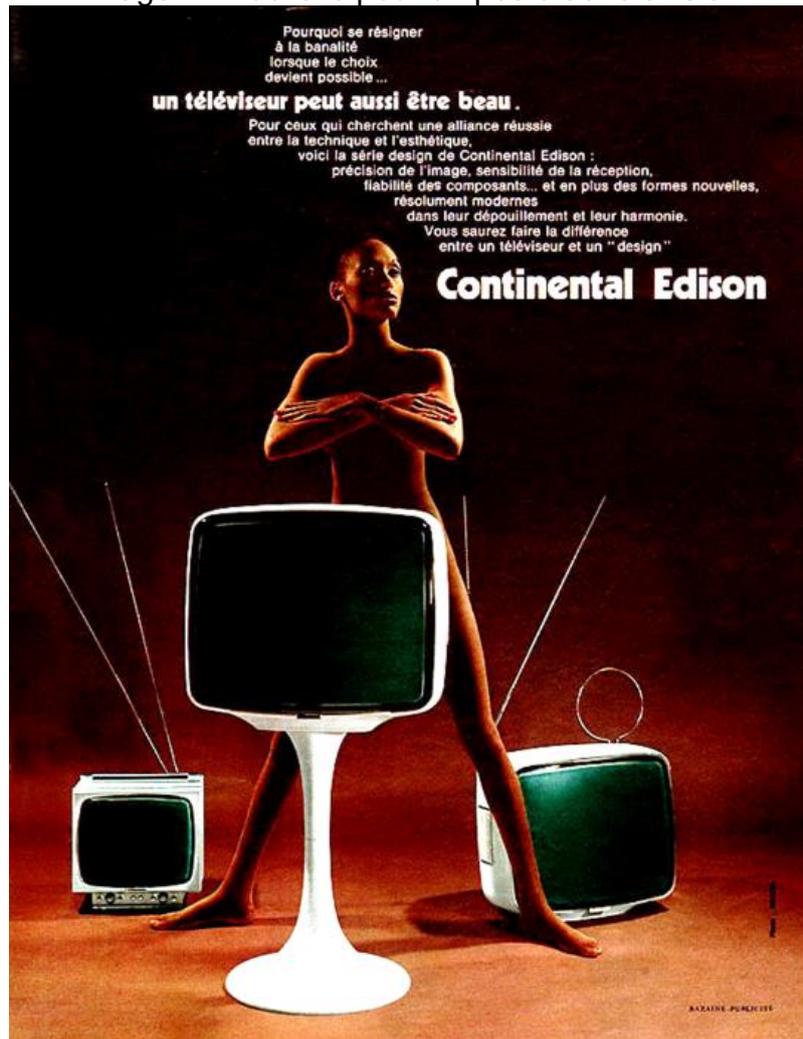
La troisième chaîne de l'ORTF ouvre son antenne, directement en couleur, le 31 décembre 1972 à 19h. Cet événement, très médiatisé, se produit quelques mois avant la diffusion de notre document. La plupart des magazines, documentaires et émissions de la chaîne sont produits en région. L'émission qui nous intéresse a été produite à Lille. Un an après sa diffusion, en août 1974, la réforme de l'audio-visuel supprime l'ORTF et la troisième chaîne laisse la place à FR3 (France Régions 3).

Selon Marie-France CHAMBAT-HOUILLON, la création de la troisième chaîne a été pensée aussi comme le moyen de renouveler et rajeunir le parc de téléviseurs⁷ dont la ligne se métamorphose, comme le montre cette publicité de 1971 qui prône le dépouillement et l'harmonie.

⁶ Par exemple : Marguerite THIBERT, « La formation professionnelle des femmes et ses problèmes », *Revue française de pédagogie*, n° 4, 1968, p. 18-31, ou les enquêtes de l'équipe de sociologie de l'Institut national de la formation des adultes : Philippe FRITSCH, *Les élèves des Instituts de promotion supérieure du travail : étude sociologique. Les dossiers de l'INFA*, 1970 ; Christian de MONTLIBERT, « Promotion et reclassement. Les élèves d'un centre d'enseignement par cours du soir à la recherche d'une promotion par un diplôme », *Revue française de sociologie*, IX, n° spécial, 1968, p. 208-217 ; Christian de MONTLIBERT, « Le public de la formation des adultes », *Revue Française de sociologie*, XIV, 1973, p. 529-545 ; mais elles avaient été précédées par d'autres mettant en relation travail et formation des femmes, par ex. Madeleine GUILBERT, Viviane ISAMBERT-JAMATI, *Travail féminin et travail à domicile. Enquête sur le travail à domicile de la confection féminine dans la région parisienne*, Paris, Éditions du CNRS, 1956, plus tard : Jacques HÉDOUX, « Des publics et des non-publics de la formation d'adultes. L'accès à l'Action Collective de Formation de Sallaumines-Noyelles-sous-Lens », *Revue française de sociologie*, vol. XXIII, 1982, p. 253-274.

⁷ Marie-France CHAMBAT-HOUILLON, « Une télévision ou des chaînes ? L'identité de la troisième chaîne couleur », in François JOST (dir.), *Années 70 : la télévision en jeu*, Paris, CNRS éditions, 2005, p. 69-94.

Image 1 : Publicité pour un poste de télévision



Ce n'est évidemment pas l'unique projet. Il s'agit de réfléchir à « une télévision nouvelle »⁸ qui soit à la fois populaire et culturelle. Dans le cadre de la « nouvelle société » prônée par Jacques CHABAN-DELMAS, il s'agit de provoquer l'émulation entre les chaînes par la concurrence et la régionalisation. La troisième chaîne aurait alors fonctionné comme « le cheval de Troie de la privatisation »⁹. Sa modernité passe par une identité médiatique et visuelle soigneusement réfléchie, sans speakerine, grâce à son « habillage », un design conçu par Catherine CHAILLET, « ouvert et évolutif », basé sur des formes géométriques en mouvement.

⁸ C'est le titre d'une note de Maurice CASENEUVE en 1964, citée par M.-F. CHAMBAT-HOUILLLON, art. cit.

⁹ M.-F. CHAMBAT-HOUILLLON, art. cit. (§ 12).

Image 2 : Identité visuelle de la troisième chaîne créée par Catherine CHAILLET



@ Catherine Chaillet, Ina.

Selon le directeur de la chaîne,

Chaque genre d'émission aura son indicatif visuel et auditif, ainsi, avec l'habitude, la mère de famille pourra entendre dans sa cuisine l'annonce de l'émission¹⁰.

Toutefois, cette troisième chaîne fait très peu d'audience. Cela tient à des questions techniques – seulement 26 % des foyers équipés d'un poste télé peuvent la recevoir¹¹ – mais aussi sans doute à une programmation insuffisamment attractive. Le choix d'un média présentant une couverture aussi partielle pour informer le grand public sur une loi qui est censée toucher tout le monde peut dès lors paraître étonnant. La date peut aussi sembler tardive, près de deux ans après le vote de la loi¹².

« Papa retourne à l'école » est la septième et dernière émission d'une série « Nous : magazine de la vie pratique » diffusée de mars à mai 1973 sur la troisième chaîne publique. Le magazine est ainsi présenté :

Chaque émission est conçue autour d'un thème : consommation (banque, assurance), vie privée et sociale (colonies de vacances, école, hôpital, etc.), bien-être (habitat), santé, etc. Elle donne la parole aux particuliers, en s'appuyant sur des séquences filmées et des interventions en plateau de professionnels des secteurs concernés¹³.

¹⁰ Extrait d'un entretien de Jean-Louis GUILLAUD dans l'*Yonne républicaine* du lundi 25 septembre 1972, cité par M.-F. CHAMBAT-HOUILLOIN, art. cit (§ 38).

¹¹ Chiffre de 1972, le réseau ne couvre alors que la région parisienne, Lille, Nancy et Strasbourg.

¹² L'émission a été préparée et tournée en mars 1973 (AR-INA 9738-126868).

¹³ AR-INA, ID Notice : CPF18002181.

Tableau 1 : Programmation du magazine
(reconstituée à partir des archives de l'INA)

Chaîne de diffusion	Date de diffusion	Heure de diffusion	Durée	Titre propre
3 ^e chaîne	20/03/1973	NR	00:26:15	La vente au coup de sonnette
3 ^e chaîne	10/04/1973	19:43:00	00:29:25	Votre assurance tient-elle la route ?
3 ^e chaîne	17/04/1973	19:40:00	00:26:22	Une nouvelle maison
3 ^e chaîne	07/05/1973	18:57:15	00:21:40	Payer par chèque
3 ^e chaîne	14/05/1973	18:53:05	00:25:54	Les jolies colonies de vacances
3 ^e chaîne	22/05/1973	19:58:20	00:27:06	Hôpital silence
3 ^e chaîne	28/05/1973	18:51:55	00:23:00	Papa retourne à l'école

La septième émission est donc consacrée à la formation professionnelle et/ou à la formation continue puisque les deux expressions figurent au générique¹⁴. Mais dans le cours de l'émission, bien d'autres expressions sont employées, qui montrent l'absence de stabilisation du vocabulaire désignant une action éducative visant les personnes adultes entrées dans la vie active.

Télérama présente ainsi « Papa retourne à l'école » :

On estime aujourd'hui que celui qui débute dans une profession devra changer ses méthodes au moins trois fois dans sa vie. Il faut donc permettre à chacun une formation professionnelle continue. Depuis juillet 1971, elle est obligatoire en France. Des spécialistes définissent les droits des travailleurs et des chefs d'entreprise en matière de formation professionnelle et les méthodes actuelles d'enseignement, notamment par l'audio-visuel¹⁵.

¹⁴ AR-INA, ID Notice : CPF86656336.

¹⁵ *Télérama*, n° 1219, semaine du 26 mai 1973.

Image 3 : Générique de l'émission¹⁶



Il s'agit d'expliquer dans le détail la loi de 1971 à partir de questions posées par des travailleurs le plus souvent filmés sur leur lieu de travail. Un petit doute subsiste toutefois sur la réalité des « particuliers » à qui l'on donne la parole : sont-ils de véritables ouvriers, patrons, syndicalistes ou bien des acteurs qui jouent un rôle ? Une chose est sûre, leur parole n'est pas spontanée. Ces personnes semblent avoir appris leur texte et le restituent de manière plus ou moins naturelle, parfois en bafouillant beaucoup. La complémentarité des questions et la scénarisation ont été pensées pour que tous les aspects de la loi soient bien présentés.

Au total, 10 questions sont posées et trois hommes présents sur le plateau, deux assis sur des chaises très basiques, l'autre debout, dans un décor très dépouillé, leur répondent, soit en conseillant des procédures, soit en orientant vers des institutions, soit encore en détaillant certains dispositifs particuliers de la loi.

¹⁶ Reconstitué à partir du visionnement.

Image 4 : Le dispositif en studio



Copie d'écran de Papa retourne à l'école © Ina

Les questions sont très courtes, les réponses sont longues, techniques et assez fastidieuses. La forme « avant-gardiste » de la mise en images en studio entre en conflit culturel de classe avec les images tournées sur le terrain professionnel. Ce décalage culturel ne passe pas inaperçu et c'est sur ce point précis que portera une critique virulente de l'émission, étonnamment titrée « Vivent les cours du soir », par Claude SARRAUTE dans le journal *Le Monde*, deux jours après sa diffusion (voir annexe).

L'audience de Papa retourne à l'école a été mesurée inférieure à 0,5%¹⁷. Ce soir-là à la même heure, le public pouvait choisir de regarder sur la première chaîne « Epsilon » émission consacrée à la conduite automobile (4% d'audience), et sur la deuxième chaîne, le jeu « Des chiffres et des lettres » (14% d'audience).

Pour autant, ce genre d'émission entre bien dans la politique d'information de la Délégation générale à la formation professionnelle et à la promotion sociale qui dédie un budget important à la sensibilisation du public. En 1973, le « crédit nécessaire à l'information » se monte, selon un budget prévisionnel, à 1 600 000 francs¹⁸ dont plus de la moitié (un million) est consacrée à la réalisation de films. La Délégation générale avait d'autres projets avec la troisième chaîne comme le montre le compte rendu de la réunion du 3 avril 1973 du groupe technique spécialisé¹⁹. Il y est question d'une série de « 6 films de sensibilisation aux problèmes et aux moyens de la formation professionnelle à partir de cas individuels vécus et exemplaires » d'une durée de 43 minutes chacun, pour un coût d'1,6 million de francs²⁰. Ils devaient être programmés à partir de la mi-octobre, le mardi entre 21h et 22h²¹. « Le but [était] de susciter la

¹⁷ AR-INA 00014814-04. Il est précisé que « Les audiences de la 3^e chaîne doivent être multipliées par 4 si l'on veut se référer à la population recevant les 3 chaînes ». Deux émissions qui suivront plus tard dans la soirée, feront entre 4 et 8% d'audience.

¹⁸ AN, 1980 0406/11, Réunion du groupe permanent du secrétariat général à la formation professionnelle du 6 avril 1973.

¹⁹ Le groupe technique spécialisé a été mis en place en 1972 pour travailler sur la formation conduite à l'aide de moyens et techniques audio-visuels.

²⁰ AN, 1980 0406/35.

²¹ Il est précisé qu'à cette date, la 3^e chaîne couvrira alors 50% du territoire.

curiosité et de présenter les possibilités de formation professionnelle à tous les âges ». Il est intéressant de noter que « M. MÉTAIS [qui faisait partie de ce groupe] se félicite de la nouveauté de l'expérience qui vise simultanément à intéresser le spectateur et à l'informer ». Une annexe mentionne ce projet de série sous le titre « Si c'était à refaire »²², mais il n'a pas été possible de vérifier sa réalisation, ni sa diffusion sur la troisième chaîne.

L'émission du 28 mai 1973 : une analyse documentée de la loi de 1971

Trois experts en studio répondent aux questions. J'ai d'abord pris celui qui est debout pour un journaliste. En effet, contrairement aux deux autres, il n'est pas présenté à l'image, son nom n'apparaît que dans le générique de fin. Il s'agit en fait de Jean-Michel BELORGEY, qui est alors chargé de mission auprès du Premier ministre en matière de formation professionnelle et qui a directement participé à l'écriture de la loi dans l'équipe de Jacques DELORS. Il qualifie lui-même cette fonction de rédaction et d'arbitrage d'« un peu technocratique »²³. Un peu auparavant, il s'était rapproché du Bureau de recherche et d'action économique de la CFDT, le BRAEC, qui lui avait permis de « dresser un bilan complet de toutes les idées sur la formation continue [...] et de comprendre les prises de position syndicales pour la loi de 1971 »²⁴. Il croyait alors

*au caractère subversif de la formation continue qui devait [...] permettre aux individus de mieux maîtriser leur environnement, de ne pas se trouver en position d'infériorité dans leurs relations avec leur patron ou encore avec les élus politiques, y compris ceux supposés défendre leurs intérêts*²⁵.

Ce parcours lui donne en effet toute la légitimité nécessaire pour apporter son expertise dans les réponses aux questions²⁶.

L'expert assis à gauche de l'écran sur l'image 2 est Antoine de LA GARANDERIE (1920-2010), présenté à l'image comme « Psycho-pédagogue - Conseil supérieur de l'éducation nationale ». Il enseigne la pédagogie à l'Institut catholique de Paris et mène des recherches sur la gestion mentale et l'acte d'apprendre. Il n'a pas encore publié son fameux ouvrage *Les profils pédagogiques* paru en 1980, qui distingue les élèves « visuels » des élèves « auditifs », mais un ouvrage aux éditions du Cerf en 1968 intitulé *La valeur de l'ennui*. Il aurait lui-même connu l'échec scolaire en raison d'une surdité non reconnue²⁷. Il répond à certaines questions en abordant le thème de la pédagogie des adultes, de l'apprentissage à tout moment de la vie, de

²² Il est question d'y filmer : un manœuvre sans qualification souhaitant passer son CAP ; un agriculteur voulant devenir horticulteur ; une femme de 40 ans ayant élevé ses enfants qui souhaite exercer un métier, des chômeurs qui ont dû se recycler, des professionnels qualifiés souhaitant exercer les fonctions de formateur, du personnel d'entreprises participant à l'établissement d'un plan de formation collectif.

²³ Emmanuel de LESCURE (coord.), *La construction du système français de formation professionnelle continue. Retour sur l'accord du 9 juillet 1970 et la loi du 16 juillet 1971*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 147. Cet ouvrage est publié à la suite de la journée d'étude du 27 novembre 2001 organisée par le Groupe d'étude – Histoire de la formation des adultes (Gehfa) à l'occasion des trente ans de la loi de 1971.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*, p. 157.

²⁶ Je pensais même qu'il avait participé à l'établissement du synopsis et l'ai contacté pour en avoir le cœur net. Mais il m'a détrompée. Il affirme avoir découvert le projet déjà tout ficelé. Après consultation du Dossier juridique Ina 9738-126868 concernant l'émission, rien en effet ne laisse supposer une participation des invités au contenu de l'émission.

²⁷ André de PERETTI, « LA GARANDERIE (Antoine de). — *Les Profils pédagogiques : Discerner les aptitudes scolaires*. — Paris : Le Centurion, 1980. — 259 p. », *Revue française de pédagogie*, n° 57, 1981, p. 79-84.

l'épanouissement personnel à travers la formation et des moyens audio-visuels qui peuvent informer sur la formation.

Enfin, le troisième expert, assis à droite de l'écran, est Monsieur GUÉLEC, « responsable de formation continue dans une grande entreprise ». Peu d'autres informations ont pu être trouvées sinon que son entreprise est située dans le Nord et qu'il est vraisemblablement « un des représentants du Groupement des animateurs de formation du Nord » puisque c'est par le biais de ce collectif que des contacts ont été recherchés par Patrick DARROZE pour préparer l'émission²⁸.

Les temps de parole entre les trois intervenants sont inégaux. Celui de Jean-Michel BELORGEY est le plus long, son propos étant aussi le plus technique, quand le temps de parole de LA GARANDERIE est le plus court.

Le jeu de questions s'ouvre tout de suite après le générique et un traveling sur les locaux d'une entreprise. Un homme en bleu de travail, affublé d'un curieux couvre-chef, prend la parole pour 14 secondes avec un accent « ouvrier » :

je travaille dans une petite entreprise où il n'y a pas de cours de formation professionnelle organisée et on serait désiré (sic) d'en suivre. Je voudrais savoir où est-ce qu'on peut s'adresser et comment savoir pour le salaire... si on n'a pas de perte de salaire et comment est-ce qu'on sera payé.

Image 5 : Ouvrier posant la première question



Copie d'écran de Papa retourne à l'école © Ina

BELORGEY répond aux deux questions qu'il a identifiées : pour la première (où s'informer ?), il lui conseille de se rapprocher du délégué du personnel de son entreprise. À la seconde (le salaire sera-t-il maintenu ?), il répond en détaillant différents cas de figure à partir de trois hypothèses selon les choix de l'entreprise en matière de formation. La réponse est longue (2 min. et demi), très précise et assez compliquée à suivre.

²⁸ AR-INA Dossier juridique 9738-126868.

Un autre homme apparaît ensuite à l'écran, devant le mur d'une autre entreprise. Il a un bonnet sur la tête, une veste sombre et un pull à col roulé rouge, une cigarette coincée entre deux doigts, il dit :

Le patron devrait s'occuper avec ses ouvriers pour mettre au point cette formation continue or il se trouve que le patron... heu... un petit peu (il hésite) il fait un peu comme bon lui semble, il fait qu'est-qui veut (il en passe sa langue dans le coin de sa bouche).

C'est le responsable de formation en entreprise qui lui répond :

Vous savez, en matière de relation du travail, le patronat qui agit comme bon lui semble, c'est un peu dépassé.

Et il explique que dans sa propre entreprise le plan de formation a été présenté au comité d'entreprise, puis il revient sur les obligations patronales, l'utilisation des 0,8% de la masse salariale prévus par la loi de 1971.

S'ensuivent des questions d'un homme, un peu chauve, qui s'interroge sur la possibilité d'apprendre encore à 50 ans (c'est LA GARANDERIE qui le rassure), puis d'un patron d'une petite entreprise assis à son bureau, qui n'a pas les moyens d'organiser une formation, d'un homme filmé devant des machines qui a commencé à travailler à 12 ans et qui a été obligé de suivre des cours du soir. On voit ensuite défiler à l'écran, pour des questions toujours très courtes, un syndicaliste qui ne peut qu'approuver la loi mais se désole qu'elle soit mal interprétée par le patronat, un paysan, un agent de maîtrise qui s'interrogent sur l'application de la loi en ce qui les concerne.

L'argument en faveur de la loi qui semble primer dans ce document est bien celui du moment la formation. Selon M. GUÉLEC « c'est effectivement là que la loi peut apporter un énorme progrès ». Il explique qu'avant la loi de 1971, les entreprises se « débarrassaient » de la formation de leurs employés en leur conseillant de suivre, au dehors, des cours du soir. Maintenant, les cours ont lieu dans son entreprise, en journée sur le temps de travail.

BELORGEY, qui s'est accroupi, prend à son tour la parole :

Oui ces cours du soir, il est bien évident que leur prolifération, le coût de temps et de sacrifices qu'ils représentaient pour les travailleurs est une des raisons qui a conduit à imaginer le congé formation. Cela ne veut pas dire que l'existence du congé formation conduira à les supprimer dans l'immédiat.

Il voit en effet deux obstacles à cette suppression : d'une part, certains salariés pourraient vouloir ne rien demander à leur employeur pour garder une marge de liberté, d'autre part, il faut mobiliser tout l'appareil de formation pour des cours de journée. Il faut en particulier des locaux où différents publics peuvent se côtoyer. Tout cela demande donc une période de transition.

Dans son témoignage publié, BELORGEY se dit

obsédé par l'aspect héroïque de la promotion professionnelle dans le cadre des cours du soir telle qu'elle avait eu lieu dans [son] milieu familial. [...] Un héroïsme attesté par de nombreuses études faisant apparaître l'importance du taux de divorces ou de ruptures conjugales liés à la formation en cours du soir. Pour ma part, je croyais fermement qu'il fallait imaginer quelque chose pour permettre à des individus qui avaient commencé en bas de l'échelle sociale de terminer plus haut, mais sans avoir à vivre toute sorte de drames sur le plan de la vie privée²⁹.

Il est possible de voir dans cet extrait l'une des sources personnelles de la motivation d'un haut fonctionnaire à travailler à un tel texte de loi au tournant des années 1970.

Les femmes souhaitant se former sont-elles toutes hors la loi ?

Le sort réservé aux femmes dans le document filmé s'avère caricatural. Sur les 10 questions posées, 7 le sont par des hommes tous différents, 3 par seulement 2 femmes, mais aucune salariée.

La première apparaît à l'écran à la 14^e minute, soit quasiment aux deux tiers de l'émission. Elle est filmée dans une rue, en plan rapproché avec en arrière-plan des voitures garées et des maisons d'un à deux étages qui font penser à une petite ville de province. Pour la première fois, le décor ne rappelle pas le milieu de travail. Elle a autour de la trentaine, des cheveux châtain mi-longs avec une frange, et est habillée d'un Kabig rouge sur un pull bleu à pois blancs.

Image 6 : Première apparition d'une femme à l'écran



Copie d'écran de Papa retourne à l'école © Ina

Sa question n'en est pas une, c'est une interpellation assez vive et revendicative :
Oui, une fois de plus, j'ai l'impression que la formation continue, c'est fait pour les hommes, quoi !

On ne peut s'empêcher de penser qu'en effet, elle a bien compris. Son intervention dure 4 secondes, mais elle est pour moi nodale : à la fois prétexte pour parler de la

²⁹ Témoignage de Jean-Michel BELORGEY, dans Emmanuel de LESCURE (coord.), *La construction du système français...*, op. cit., p. 157.

formation des femmes et subterfuge pour éluder la question. Il est possible de comprendre la scénarisation d'une revendication comme la marque d'une ouverture – plutôt condescendante – à un phénomène social alors en plein essor : la prise de parole critique de femmes sur leur rôle social assigné.

Le responsable de formation en entreprise lui répond de manière assez surprenante : « vous savez, le travail n'est fait ni pour les hommes, ni pour les femmes » (sic). Il continue en disant tout aussi curieusement et en bafouillant un peu :

or nous savons, dans les entreprises, qu'il y a des femmes qui travaillent et il a fallu adapter à leur demande et aussi à l'évolution de leurs métiers, des travaux qu'elles exécutent, la loi sur la formation continue³⁰.

On se demande bien pourquoi il a fallu « adapter » cette loi aux femmes qui travaillent. N'aurait-elle pas été prévue pour elles à l'origine ? Il prend un cas concret, celui du personnel de secrétariat qui bénéficie, dans son entreprise, d'une heure de formation sur son temps de travail, dispensée par un agent de maîtrise volontaire.

Cette femme qui interpelle ces trois hommes en studio, n'incarne pas une salariée. Elle intervient en tant que « femme ». C'est vraisemblablement une actrice qui joue un rôle pour l'émission.

La séquence suivante est tournée dans la même rue. Au premier visionnement, j'ai cru qu'il s'agissait d'une autre femme, sans doute parce que tout dans le dispositif mis en place depuis le début le laissait prévoir : une séquence, une question, une personne et une situation différentes... Mais il s'agit bien de la même femme, cette fois filmée en gros plan. Elle dit :

Moi, ce que je voudrais savoir, c'est si une femme qui a arrêté de travailler pour élever ses enfants ou qui n'a jamais travaillé a droit à la formation professionnelle continue et comment elle doit faire, quoi.

BELORGEY lui répond qu'en effet cette catégorie de femmes, non salariée, ne relève pas du cadre de la loi de 1971, mais que l'État accepte « depuis longtemps, avant même la loi de 1971 » de prendre en charge leur formation. Le « depuis longtemps » peut être relativisé. La prise en charge de formation pour des femmes « au foyer » a en effet été rendu possible par la loi de décembre 1966. De plus, les réalisations dans ce domaine sont restées en grande partie théoriques, ce que BELORGEY reconnaît puisqu'il précise que l'État a ouvert des actions de formation

qui ne sont pas encore extrêmement nombreuses mais qui se sont sensiblement développées l'année dernière et qui continueront de le faire cette année et puis il [l'État] leur propose aussi des possibilités de rémunération, soit qu'elles soient, clairement [il insiste sur clairement et fait une pause avant de reprendre], au nombre des demandeurs d'emploi, soit qu'elles aient élevé des enfants et ceci dans ce cas [il bafouille] ceci leur vaut une rémunération de faveur [sic]... de manière à ce qu'il soit tenu compte

³⁰ C'est moi qui souligne.

de cette forme d'activité, c'en est une quand même, que consiste l'activité du foyer.

La réponse apparaît tarabiscotée, pour le moins peu fluide, comme s'il y avait une gêne à énoncer publiquement cette « faveur » qui est faite aux femmes non salariées ou encore à reconnaître la réalité du travail domestique.

Enfin, une seconde femme intervient à l'écran à la 19^e minute. Elle est filmée devant un étalage de légumes que l'on distingue à peine tant son intervention est courte pour demander ce qui est prévu pour la formation des commerçants et artisans. BELORGEY répond qu'ici, comme pour les agriculteurs, on a affaire à des catégories de non-salariés, donc non pris en compte par la loi de 1971, et que c'est la solidarité nationale qui est alors sollicitée. Il conviendrait, continue-t-il, que ces catégories s'organisent comme l'ont fait les salariés pour « dialoguer entre soi » et prévoir des mécanismes de financement qui viendraient consolider les dispositifs prévus.

Au total, le temps de parole féminin dans cette émission qui dure 23 min est de 17 secondes, pour 1 min 39 secondes pour les hommes qui posent des questions et le reste du temps pour les hommes qui y répondent... soit environ 1,38 % du temps de parole total, générique décompté. Les interventions des femmes sont deux fois plus courtes que celles des hommes : en moyenne 5,7 secondes pour les femmes contre 12,7 secondes pour les hommes³¹. Elles appellent également des réponses deux fois plus courtes.

En outre, les deux femmes, non salariées, sont hors champ d'application de la loi. Le document filmé, en « omettant » de montrer des femmes salariées, marginalise et disqualifie le groupe socio-sexuel des femmes tout entier en tant que cible de la politique de formation organisée par la loi de 1971, ainsi que le titre l'avait déjà suggéré.

Ce titre est rappelé dans la dernière séquence : un plan sur un garçon (une fille ?) de 10-12 ans, cheveux courts-mi-longs, habillé·e d'un pantalon à carreaux brun clair, un pull sombre sur une chemise claire³², sur des patins à roulettes, dans une allée de ce qui ressemble à un jardin public, avec un plan d'eau ou une rivière à l'arrière-plan. Il ou elle arrive vers la caméra, écarte les bras, crie : « J'y crois pas y'a papa qui retourne à l'école ! » et sort du champ. Puis c'est le générique de fin.

De quoi *Papa retourne à l'école* est-il le symptôme ?

L'analyse de ce document doit porter sur les dissymétries sexuées, c'est-à-dire sur un traitement différencié du féminin et du masculin dans les images, le verbatim et le montage final, en référence aux recherches sur la dissymétrie lexicale des linguistes³³. Celles-ci ont montré le côté spécieux de l'utilisation d'un masculin neutre qui aboutit à l'occultation des femmes. Or, pour Anne-Marie HOUDEBINE-GRAVAUD, « la langue,

³¹ Seule une intervention d'homme dure moins longtemps (7 sec.) que la plus longue intervention d'une femme (9 sec.).

³² La chemise pourrait être celle d'une fille avec un col à bouts ronds. Le synopsis du film consulté ne tranche pas non plus en un plan sur « un garçon ou une fille » (AR-INA 9738-126868).

³³ Anne-Marie HOUDEBINE-GRAVAUD, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou le Langage des femmes et la sexualité dans la langue, le discours, les images », *Langage et société*, n° 106, 2003, p. 33-61.

comme les discours, comme les mentalités, transmettent dès leur plus jeune âge aux filles infériorisation et effacement linguistique et social »³⁴.

Bien qu'il soit possible de considérer comme ordinairement sexiste un discours de 1973, cinq ans seulement après mai 1968, à la veille de l'année internationale de la femme et du vote légalisant l'avortement, ce document ne serait-il pour autant que l'épiphénomène d'un aveuglement généralisé dans l'air du temps ? Même si c'était le cas, il serait tout de même très intéressant d'étudier dans le détail les mécanismes à l'œuvre. Insistons toutefois sur le fait que ce document avait précisément vocation à porter un message officiel – la loi de 1971 s'adresse à tous et toutes – tout en mettant en images l'exact contraire de cette affirmation, et cela *malgré* la mise en scène grossière de l'invective féministe de 4 secondes ouvrant la « parole des femmes » et qui est censée rétablir une idée fautive. C'est bien ce double discours contradictoire qu'il est intéressant de décortiquer car, bien au-delà de l'émission, il invite à une lecture des impensés des politiques publiques.

J'ai découvert *Papa retourne à l'école* en élaborant un corpus de documents filmés montrant des personnes en formation entre 1958 et 1973, parmi lesquels d'autres documents à visée informative sur les politiques de formation. Il en ressort une très forte invisibilisation des femmes salariées en formation dans une écrasante majorité de documents de ce corpus³⁵. Étant donné les multiples alertes adressées aux décideurs sur la formation des femmes dans les années 1960, on pouvait imaginer que la prise en compte de ce thème allait progresser sur 15 ans. Or, cela n'a pas été vérifié, et sous cet angle-là, ce document, qui est l'un des derniers du corpus chronologiquement parlant, apparaît aussi comme l'un des plus problématiques.

Il est intéressant de revenir sur ce qui pousse les décideurs à vouloir affirmer que la question de la formation des femmes, de celles qui « travaillent » et de celles qui sont « au foyer », a bien été prise en compte dans la loi. Sans entrer dans le détail, à partir du milieu des années 1960, il n'est décidément plus possible pour le personnel politique de faire comme si aucun problème de discrimination sexuée n'avait été relevé³⁶. Portée par des militantes des syndicats internationaux, la question de la formation générale, professionnelle et syndicale des femmes, est débattue dans les organisations internationales (ONU, Unesco, OIT) dès les années 1950 et fait l'objet d'enquêtes auprès des États-membres de ces organisations, sommés d'expliquer ce qui a été mis en place pour remédier au déficit de formation des femmes. En France, le relais est assuré par une poignée de militantes dans leur syndicat national respectif (CFTC puis CFDT, CGT et FO), puis par le Comité du travail féminin dès sa création en 1965. Cette mobilisation a finalement conduit à une première réunion en avril 1967 d'un Groupe d'étude pour la formation professionnelle féminine, créé au sein de la Délégation à la formation professionnelle. L'existence officielle de ce groupe aurait pu conduire à une véritable reconnaissance d'un problème à résoudre. Or, les faits montrent que cela n'a pas été le cas. L'argumentation mise en avant par les responsables des politiques a consisté le plus souvent à nier les obstacles à la formation des femmes, en invoquant le seul droit – rien, légalement, n'empêche une

³⁴ *Ibid.*, p. 53.

³⁵ Françoise F. LAOT, « Le "recyclage des femmes". Représentations télévisuelles de la formation professionnelle », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n°52, 2020, p. 229-251.

³⁶ Françoise F. LAOT, « La promotion sociale des femmes », art. cit. ; *id.*, « La formation des travailleuses : une revendication du syndicalisme mondial ? », art. cit.

femme de s'inscrire à une formation – comme étant à même de résoudre toutes leurs difficultés, matérielles, culturelles et symboliques. Les politiques publiques restent donc ambivalentes vis-à-vis des femmes car, comme le fait remarquer Jacques COMMAILLE, « le féminisme d'État (LEVY 1988) n'a pas effacé un familialisme d'État fortement installé dans les dispositifs administratifs et politiques »³⁷. Les travailleuses salariées, qui « délaissent » leur famille comme le montrent un grand nombre de reportages télé des années 1960, semblent moins légitimes que les hommes ou moins prioritaires pour partir en formation. Ainsi, les discours octroieraient aux femmes un « statut liminal » qui, comme l'explique Ilana LÖWY signifie « sur le seuil », « en même temps à l'intérieur et en dehors d'un groupe »³⁸, ici celui du public cible de la politique publique de formation.

On comprend toutefois que les études sociologiques menées sur l'accès différencié à la formation selon le sexe qui fleurissent à partir des années 1968³⁹ et qui montrent toutes de grands déséquilibres, ont de quoi gêner quelques-uns aux entourures et peut-être entraîner quelques bafouillements dans les discours bien rôdés.

Les documents filmés apportent sur ce plan bien davantage d'information que les écrits. En cela, je leur attribue une valeur iconoclaste⁴⁰. En effet, le mythe du masculin neutre universel vole en éclat à l'épreuve d'une mise en images. En montrant des corps, le caractère « genré » du discours des images saute aux yeux des spectateurs et, sans doute encore plus, des spectatrices. Ce que l'étude de mon corpus de documents filmés a rendu très visible, c'est que la formation pour les femmes est quasiment toujours considérée comme spécifique, tandis que la formation conçue de manière générale ne concerne que les hommes. C'est bien ce que dénonçaient les féministes des années 1970, confortées par les travaux des linguistes : le féminin renvoie au spécifique, le masculin à l'universel.

Quelles conséquences pour les publics féminins de la formation ?

Il n'est évidemment pas question de faire des raccourcis de causalité entre un film parmi d'autres, même à vocation largement informative sur les droits ouverts par la loi de 1971, et l'accès déficitaire des femmes à la formation, mais de prendre cette source comme le révélateur d'un *lapsus* de la société d'alors, pour reprendre une autre expression de Marc FERRO pour qui « les images informent souvent bien plus sur ceux qui les saisissent et les diffusent que sur ce qu'elles montrent elles-mêmes »⁴¹.

Montrer ce qu'une telle communication peut provoquer sur le sentiment d'illégitimité des femmes par rapport à leur départ en formation est méthodologiquement très difficile à établir. On ne peut qu'en rester à des conjectures. Cependant, d'autres documents des mêmes années indiquent sinon un réel malaise, du moins de vraies

³⁷ Jacques COMMAILLE, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », dans Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY et Margaret MARUANI (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001, p. 142.

³⁸ Ilana LÖWY, « Histoires atypiques », dans Danielle CHABAUD-RYCHTER (éd.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max WEBER à Bruno LATOUR*, Paris, La Découverte, 2010, p. 179. Elle emprunte l'expression à l'historien Carlo GINZBURG.

³⁹ Marguerite THIBERT, « La formation professionnelle des femmes et ses problèmes », *Revue française de pédagogie*, n° 4, 1968, p. 18-31 ; Philippe FRITSCH, *Les élèves des Instituts de promotion supérieure du travail*, op. cit. ; Christian de MONTLIBERT, « Promotion et reclassement. Les élèves d'un centre d'enseignement par cours du soir à la recherche d'une promotion par un diplôme », art. cit.

⁴⁰ Littéralement « qui détruit les images ».

⁴¹ Marc FERRO, préface de la nouvelle édition de *Cinéma et histoire*, Paris, Folio histoire, 1993.

hésitations. Évelyne SULLEROT en vient par exemple à qualifier les femmes de « paumées de la formation » dans une émission de radio⁴². Il est vrai qu'elle parle d'une partie très spécifique d'entre elles, largement médiatisée, les femmes au foyer souhaitant reprendre un travail. Les archives de la Délégation à la formation professionnelle et à la promotion sociale montrent quant à elles au moins deux choses : une forte ambivalence de la politique à mener concernant le public féminin de la formation et une attention très forte portée à la communication sur la formation. Le compte rendu de la réunion du 2 mars 1973 du Groupe permanent du secrétariat à la formation professionnelle pointe « les problèmes spécifiques de certaines catégories de demandeurs de formation » que sont les jeunes, les travailleurs étrangers et les femmes⁴³. Cela fait beaucoup de monde pour des catégories spécifiques... Le paragraphe consacré aux « problèmes de la population féminine » s'ouvre sur ces mots :

Un certain nombre d'études ont été entreprises, mais actuellement, aucun groupe spécialisé du Groupe permanent ne se penche sur ces questions.

C'est bien la preuve que le Groupe d'étude pour la formation professionnelle féminine de 1967 n'a pas continué son travail. Pourtant Roger GRÉGOIRE, qui présidait ce groupe, est aussi membre du Groupe permanent de 1973. Le problème qui avait conduit à la création de 1967 aurait-il été jugé insuffisamment prioritaire, ou bien résolu par la loi de 1971 ? Cela ne semble pourtant pas le cas car après discussion il est décidé de créer un nouveau groupe qui évaluera les actions déjà mises en place. Mais il s'agit encore et toujours d'actions bien spécifiques, visant non pas la population féminine au travail, mais celle « qui n'a jamais travaillé » avec un effort particulier sur les 30-45 ans. Il est précisé dans la suite du compte rendu que l'effort devra rester « modéré » car

il convient d'éviter de lancer de véritables "campagnes" dont le coût serait considérable et les résultats incertains [et...] il convient de ne pas oublier, compte tenu de la conjoncture économique actuelle et les tensions sur le marché du travail, que la priorité doit être donnée à la formation de la main-d'œuvre qualifiée.

Cette dernière précision élimine d'emblée la plus grande part des salariées qui se retrouve alors majoritairement dans des emplois non-qualifiés.

Par ailleurs, il serait faux d'accuser le Groupe permanent d'inattention par rapport aux problèmes de communication. Bien au contraire, le thème est pris très au sérieux, constamment mis à l'ordre du jour des réunions, il fait aussi l'objet de plusieurs rapports. L'un signé d'Yves POURÉ⁴⁴, indique deux types de cibles à privilégier : « le grand public » et « des publics spécialisés » dont... les femmes, qui ne font donc pas partie du « grand public ». Pour elles, l'argument mis en avant est que leurs « moyens de pression sur les hommes ne sont pas négligeables » (p. 6). Dans les modalités de leur information, il est précisé (p. 8)

⁴² Radioscopie d'Évelyne SULLEROT par Jacques CHANCEL, diffusée le 15 février 1974.

⁴³ AN 1980 0406/11. Compte rendu de la réunion 2 mars 1973 du groupe permanent du secrétariat à la formation professionnelle.

⁴⁴ AN 1980 0407/16 Éléments de stratégie pour une campagne d'information sur la formation permanente, Y. POURÉ, 10 décembre 1973.

[qu'étant...] particulièrement sensibles aux circuits de distribution commerciale [...] on peut imaginer d'utiliser les grands magasins, les grandes surfaces pour faire passer des messages sur la formation permanente (au moyen de stands, de prospectus et de gadgets pris à la caisse etc. que les femmes emporteront avec leurs courses).

Ce rapport et quelques réflexions complémentaires débouchent sur un projet d'une plateforme pour une « Campagne d'information sur la formation permanente »⁴⁵ qui préconise une « nouvelle image de marque de la formation permanente », avec cette fois, une attention à une catégorie prioritaire, les salariés entre 25 et 30 ans, numériquement très importante : « plusieurs millions d'individus (hommes et femmes) ». Trois axes, détaillés par la suite, guident cette campagne : « la formation permanente, c'est la possibilité d'être un homme plus libre » ; « c'est le renforcement d'une assurance » ; « c'est la construction d'une société nouvelle ». Notons cette proposition de M. BONGRAND de choisir comme devise « C'est la formation permanente qui va changer le monde et l'homme »⁴⁶. Ces projets n'épuisent pas le sujet puisque d'autres diagnostics sur les moyens d'information et de sensibilisation à la formation suivront⁴⁷.

En 1974 est créé le secrétariat d'État à la Condition féminine. Parmi les 100 propositions pour les femmes portées par la titulaire de ce portefeuille, Françoise GIROUD, figurent l'organisation de stages professionnels et surtout un égal accès aux stages de formation pour les hommes et les femmes⁴⁸. La même année, un article de *Télé-formation*, le bulletin de liaison de RTS-Promotion⁴⁹, semble suggérer que la loi de 1971 serait « quasiment ignorée » de nombreuses femmes. C'est du moins ce que révèle l'enquête qui a donné lieu à l'ouverture du « CIF » en 1972. Ce sigle ne désigne pas le congé individuel de formation mais le Centre d'information féminin, chargé de renseigner les femmes face aux nombreuses difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne. Informer différemment et séparément les femmes salariées et les hommes salariés semble donc nécessaire. On apprend dans l'article que « les femmes qui désirent occuper une place [...] à part entière dans la vie professionnelle et sociale [...] connaissent fort mal leurs droits à la formation professionnelle continue »⁵⁰.

Cette observation, est-il écrit, a été remontée dans un rapport au Comité du travail féminin (CTF) et un « effort particulier est prévu pour corriger cette situation ».

En effet, en décembre 1975, le CTF adresse au ministère du Travail son *Rapport sur la formation professionnelle continue des femmes*⁵¹ dans lequel est mis l'accent sur la

⁴⁵ AN 1980 0407/16, « Campagne d'information sur la formation permanente », note de 6 pages, présentée par Y. POURÉ, 24 janvier 1974.

⁴⁶ Propositions de monsieur BONGRAND. Dossier d'environ 80 p. reliées avec des notes additionnelles (AN, 1980 0407/16)

⁴⁷ Par exemple, le Rapport au secrétariat d'état après du premier ministre chargé de la formation professionnelle de Paul-Marie de LA GORCE : L'information sur la formation professionnelle continue, 1975, 36 pages reliées.

⁴⁸ Martine LUROL, « Quand les institutions se chargent de la question du travail des femmes 1970-1995 », *Travail, genre et sociétés*, 1999, n°1, p. 183.

⁴⁹ Radio-télévision scolaire en direction des adultes, bulletin publié par l'Office français des techniques modernes d'éducation.

⁵⁰ « Les femmes veulent être informées », *Télé-formation* de janvier 1974, p. 15.

⁵¹ Comité du travail féminin, *Rapport sur la formation professionnelle continue des femmes*, adressé au ministère du Travail, décembre 1975.

part « de plus en plus décisive des femmes à la vie économique (38,4% de la population active) », mais le plus souvent dans des emplois « féminins » non-qualifiés, où leur perspective de promotion est « freinée par la difficulté d'accès aux moyens et filières de formation ». Le rapport constate par exemple que les femmes n'ont représenté en 1974 que 11,78 % des stagiaires de l'AFPA, 16 % du public des actions de formation prises en charge par les entreprises, mais aussi qu'il est encore difficile d'avoir des informations complètes, les statistiques sexuées n'étant pas généralisées. Le rapport pointe parmi les femmes les plus « défavorisées de la formation » : les femmes immigrées, celles des milieux ruraux, les « femmes de commerçants et d'artisans » ainsi que les salariées des entreprises de moins de 10 salariés. Parmi les freins à l'accès des femmes à la formation, le rapport cite l'organisation du marché du travail et la structure des emplois qui leur sont très défavorables, mais aussi le système éducatif qui les a amenées à interioriser une place « subalterne » dans la division du travail, « prédestination qui est renforcée par la culture, la publicité et les mass-média » (p. 15). Le rapport critique également la mise en œuvre de la loi du 16 juillet 1971 qui aurait dû autoriser une certaine liberté dans l'éventail des formations. Celles-ci, pourtant, « reste[nt] généralement très proche[s] des besoins immédiats des entreprises » et leur organisation ne respecte pas la règle du déroulement de la formation sur le temps de travail. Il en découle pour les femmes, en raison de leurs « obligations familiales » – sauf pour les jeunes et les célibataires – « l'impossibilité de tout allongement d'une journée de travail, même au profit d'une formation », et donc, l'irréalité pour elles du congé de formation. Parmi les préconisations visant à améliorer l'accès des salariées à la formation figurent donc en bonne place le respect des dispositions de la loi, mais aussi la mise en place de formations générales, et pas seulement professionnelles, pour une remise à niveau nécessaire ou encore des formations pour les préparer à des « emplois dits masculins ». Il est aussi reconnu nécessaire que l'État abonde un fonds d'assurance formation séparé pour les salariés et salariées des petites entreprises. En conclusion, le rapport insiste sur l'importance de l'information et de la sensibilisation dans la réalisation du droit à la formation et appuie le projet d'ouverture des Maisons régionales de formation continue.

Par la suite, les institutions et les actions pour l'égalité des droits des femmes et des hommes se multiplient, ainsi que les enquêtes sociologiques sur l'accès à la formation qui montrent de manière constante des déséquilibres selon le sexe, notamment dans les catégories professionnelles les moins qualifiées, et il est constamment préconisé de nouvelles mesures pour corriger les déséquilibres, pour gommer les inégalités. En 2018, encore, un rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle⁵² a été remis à la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène SCHIAPPA. Celle-ci a alors déclaré que « les 32 milliards d'euros de la formation professionnelle ne bénéficient pas autant aux femmes qu'aux hommes. Nous allons changer cela »⁵³.

Les inégalités de genre face à la formation ne peuvent évidemment pas se résoudre par une communication de meilleure qualité, ni même de multiples actions de « rattrapage », le problème est beaucoup plus vaste et profond. En revanche, ce que

⁵² *Faire d'un système rénové de formation professionnelle un outil majeur d'égalité au travail entre les femmes et les hommes*, rapport de Catherine SMADJA-FROGUEL, remis à Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes le 20 février 2018.

⁵³ Les femmes et la formation : où en est-on ? par « Sandrine », Publié en ligne 8 mars 2018, Mis à jour 20 octobre 2019, consulté le 28/02/2022. <https://cpformation.com/femmes-en-formation/>.

montre l'analyse de ce document, c'est la mise en image d'un déni et la construction – que je crois totalement involontaire – d'un double discours paradoxal sur une politique publique, qui *contribue en lui-même*, à renforcer les inégalités. S'appuyer sur l'analyse de documents filmiques est un bon moyen pour mettre au jour ces mécanismes qui se trouvent littéralement placés sous nos yeux. Par ailleurs, les archives consultées en parallèle semblent bien conforter l'idée, aussi présente dans le film, que le problème d'accès des femmes *salariées* à la formation n'a jamais vraiment été pris au sérieux. Sans doute était-il socialement plus facile d'accepter la réalité d'un « retard » ou d'un déficit de formation chez les femmes restées longtemps éloignées de l'emploi pour raisons familiales, et qui avaient donc de ce fait « perdu » leur employabilité, que de reconnaître un déséquilibre beaucoup plus structurel ou systémique touchant essentiellement les salariées les moins qualifiées, à la fois OS et femmes.

Annexe : *Le Monde* du 30 mai 1973⁵⁴



⁵⁴ AR-INA 00014464 85.